

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Arrêté du 12 janvier 2017 portant désignation de la responsable de la mission d'expertise « Simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 8 mars 2012 portant création de la mission d'expertise « Simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier en date du 14 mars 2016,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Marie-Christine ARMAIGNAC, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désignée pour diriger la mission d'expertise « Simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 12 janvier 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*La chef du service  
du contrôle général économique et financier,*  
I. ROUX-TRESCASES